Globethics Repository

Culture de la haine et surcriminalisation des détenus en Afrique : une étude de cas de la prison de Libreville au Gabon

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Book chapter
Authors	Diangitukwa, Fweley;Siadous, Ruth Bekoung
DOI	10.58863/20.500.12424/4293067
Publisher	Globethics Publications
Rights	2023 Globethics Publications;Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International
Download date	2026-02-07 22:11:40
Item License	http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/4293067

6

CULTURE DE LA HAINE ET SURCRIMINALISATION DES DÉTENUS EN AFRIQUE

UNE ÉTUDE DE CAS DE LA PRISON DE LIBREVILLE AU GABON

Fweley Diangitukwa / Ruth Bekoung

La marginalisation de l'ex-détenu par la société

Le détenu est généralement marginalisé au sortir de la prison[114]. Il est mis à l'écart et éloigné de la société dans laquelle il appartient, car il est placé au dernier plan des priorités de la société[115]. Hors de la

---

[114] Republished with permission from: Chap. 4.5 : Au Gabon, y a-t-il une vie après la prison ? In : Fweley Diangitukwa / Ruth Bekoung Siadous, *Les prisons sont-elles utiles pour l'avenir de la société ? Droits de l'homme et milieu carcéral : le cas du Gabon, un témoignage exceptionnel*. Geneva: Globethics, 2023, https://doi.org/10.58863/20.500.12424/4266299, 215-227. Original title : « Culture de la haine comme problème de la surcriminalisation des détenus en Afrique ». DOI: 10.58863/20.500.12424/4293067 | CC BY-NC-ND 4.0 International

[115] Dr. Diangitukwa is a Doctor in Social and Economic Sciences from UniGE, and has performed as a professor in several international universities; Ruth

prison, il est encore marginalisé. L'hypocrisie qui règne dans la société gabonaise est profonde. Si toutes les déclarations placent la réhabilitation avant la protection, le constat est tout autre, car toutes les mesures concrètes privilégient plus la protection[116] de la société, au détriment de la réhabilitation de l'ex-détenu. N'est-ce-pas là une véritable hypocrisie d'affirmer qu'une fois sa dette payée, la personne incarcérée pourra à nouveau faire partie de cette société, alors que celle-ci la rejette carrément en la marginalisant ?

La position que la société adopte vis-à-vis de l'ex-détenu nous laisse perplexe, au point de nous questionner si elle est réellement prête à prendre des risques pour que les êtres humains qui se sont mis en infraction avec la loi, à un moment donné, soient en état de reprendre leur place dans la société.[117] À cette interrogation, on ne peut que répondre à la négation parce que les réalités de la société gabonaise manifestent du mépris à l'égard de l'ex-détenu qui rencontre d'énormes difficultés dans son processus de réintégration.

Malgré toute la motivation dont peut se prévaloir le détenu, la sortie de prison s'avère souvent difficile pour ce dernier, ne serait-ce qu'à cause de l'étiquette « d'ex-détenu » dont il est affligé, des « contraintes du retour en société » […] ou encore de l'isolement par rapport au réseau affectif dans lequel se retrouvent souvent ceux qui sortent d'une longue période de détention[118]. En effet, une fois sorti de cet environnement qui était devenu son quotidien, le détenu plonge dans

---

Siadous holds two MA from the Libreville University, Gabon, and works on research projects about the prison *milieu*. Mails: f.diangitukwa@bluewin.ch; siadous.ruth@yahoo.com

[116] Albert Jacquard, *Un monde sans prison*, Le Seuil, 1993, 133, cité par Jacques Lesage De La Haye, *op. cit.*, 79-80.

[117] Dominique Vernier, *Peines perdues, Faut-il supprimer les prisons ?*, Fayard, 2002, 283, cité par Lesage De La Haye, *op. cit.*, 81.

[118] Judith Sigouin, *L'expérience du stigmate par les hommes ex-détenus en situation de réinsertion au Québec*, *op. cit.*, 15.

certains stigmates et certaines considérations plutôt péjoratives. Il fait face à certaines appréhensions dont la société est l'auteur. À croire que cette dernière aurait souhaité le garder éternellement dans ses geôles ! Pourtant, tout le monde sait que « tout détenu qui entre en prison sera un jour amené à en sortir. [Et qu'] il est [même] dans l'intérêt de la société qu'il puisse se réinsérer[119] ». Pourquoi alors cette considération, voire cette animosité à l'égard du détenu qui ne demande qu'à être traité comme ''Monsieur tout le monde'', c'est-à-dire un citoyen redevenu comme tous les autres ? Un détenu libéré est une personne qui a payé sa dette à la société. Pourquoi alors continuer à le stigmatiser tout en sachant que cette stigmatisation est ressentie par le concerné comme une peine en plus qu'il ne devrait pas subir, au vu de son lourd rachat ?

La population n'accorde aucun intérêt aux détenus et pense que plus le taulard en bave, mieux c'est. Beaucoup sont encore au stade de la « justice-vengeance »[120]. Mais est-il bénéfique pour la société de traiter l'ex-détenu « dehors » (c'est-à-dire dans la société), comme il était traité « dedans », c'est-à-dire à l'intérieur des murs de la prison ? Est-il bénéfique de contribuer à la destruction de l'image que l'ancien prisonnier a de lui-même et de la société, à laquelle il espérait encore appartenir ? Marginaliser l'ex-détenu ne servira qu'à faire naître (ou favoriser) en lui un sentiment de mépris à l'égard de la société qui paiera les rétributions.

Les difficultés d'intégration de l'ex-détenu

Lorsqu'on jette une personne au cachot pendant plusieurs années voire quelques décennies et qu'on lui fasse subir une torture qui dépasse tout entendement, peut-on s'attendre à un effet positif de sa part ? À cette interrogation, l'ex-détenu Éric Sniady répond en ces termes :

---

[119] Renato Pinto, *op. cit*.

[120] Jacques Lesage De La Haye, *op. cit*., 92.

« Jeter au cachot quelqu'un pendant des décennies n'a aucun sens. Cela ne fait que le détruire et le rendre inhumain[121] ». Il poursuit son affirmation en s'interrogeant : « Au bout de quarante ans, dans quel état cette personne va-t-elle ressortir ? Mieux vaut ne pas y penser…[122] ». La société doit y penser et avouer que la personne incarcérée rencontre effectivement des difficultés tant psychologiques que matérielles, au sortir de la prison.

Ainsi, il apparaît « qu'à force de subir un regard négatif, on note chez les détenus une baisse de l'estime de soi. En, effet, les textes explorés confirment l'idée de l'image négative qu'ont les détenus d'eux-mêmes. Notons d'abord le manque de reconnaissance sociale ressenti qui créerait un sentiment de vide intérieur, d'inutilité et la grande solitude chez eux. De plus, le plus haut taux de suicides en prison pourrait, lui aussi, être un indicateur de l'importante détresse de cette population, (…) [ce qui freine donc] l'individu dans son épanouissement social et, en ce sens, prive le reste de la société de potentiels importants[123] ». La marginalisation que subit l'ex-détenu ne peut que faire obstacle à une quelconque resocialisation au sein de la société.

L'impossible resocialisation de l'ex-détenu dans la société

Comment prétendre vouloir « resocialiser des individus en leur imposant la pire des vies sociales qu'on puisse imaginer[124] » ?

---

[121] Éric Sniady, *Entre quatre murs. Comment j'ai survécu trente ans dans l'enfer des prisons*, éditions City, 2016, 234, cité par Jacques Lesage De La Haye, *op. cit*., 85.

[122] *Ibid*.

[123] Judith Sigouin, *op. cit*., 16.

[124] Nina Califano, *Sexualité incarcérée, Rapport à soi et rapport à l'autre dans l'enfermement*, L'Harmattan, 2021, 169, cité par Jacques Lesage De La Haye, *op. cit*., 86.

Ces propos du juge français de l'application des peines, Nina Califano, illustrent clairement l'existence d'une incompatibilité entre la resocialisation de l'ex-détenu et les effets [pervers] de l'incarcération. Nina Califano poursuit son argumentaire en soutenant la position de nombreux auteurs « qui ont démontré que la prison désocialise par la séparation, les privations, la subordination et l'infantilisation permanente. C'est aussi un des nombreux paradoxes de la prison que de vouloir resocialiser des individus qu'elle prive d'altérité, de sexualité partagée, et dont elle réduit presque à néant les rapports sociaux[125] ».

Arnaud Gaillard, dans son livre *Sexualité et prison,* développe les mêmes analyses en précisant que : « l'enfermement et la distorsion du rapport à l'altérité combinés à des mécanismes de frustrations continuelles constituent un environnement particulièrement désocialisant. La prison désapprend la capacité du vivre-ensemble par l'exacerbation des mécanismes de défense et de violences…[126] » Il poursuit son raisonnement en disant : « Qu'il s'agisse de violence retournée contre soi, de violence contre les autres, ou bien du développement d'une culture de haine savamment entretenue au fil des années, contre l'institution et la société qui la mandate, très souvent la prison enferme des délinquants et libère des fauves désocialisés[127]. » Ainsi, face à ce lourd constat, il n'est pas évident que la société soit perçue « comme un territoire devenu inconnu[128] » pour l'ex-détenu, mettant en mal sa resocialisation qui semble être impossible. Cela rend difficile sa réinsertion dans la société.

En lieu et place d'un discours très négatif sur la prison, notre société doit tout faire pour que la prison mue en devenant une école de la vie,

---

[125] *Ibid.*, 189.

[126] Arnaud Gaillard, *Sexualité et prison, Désert affectif et désir sous contrainte*, Max Milo, 2015, 312, cité par Jacques Lesage De La Haye, *op. cit.*, 86-87.

[127] *Ibidem*, 316.

[128] *Ibid.*, 312.

c'est-à-dire un lieu où l'on apprend à devenir un citoyen utile à la société, sur le plan moral et professionnel. Pour atteindre ce but, le détenu doit apprendre le civisme et un métier précis qu'il exercera après la prison afin qu'il soit rapidement utile à lui-même d'abord et à la société ensuite. Avec un travail qui l'occupe régulièrement et mentalement, l'ex-détenu sera moins tenté à voler ou à commettre de nouveaux crimes. Laisser sortir un prisonnier sans lui apprendre un métier (pour ceux qui n'ont aucune formation à leur entrée en prison) revient à le livrer à l'oisiveté et au risque de récidive qui le conduira inévitablement à un retour en prison.

Le problème de réinsertion dans la société

Avant de parler « réinsertion », il faudrait tout d'abord parler de « resocialisation »[129], voire de « socialisation » d'abord. Mais qu'est-ce que la socialisation ? Du latin *socialis* (qui signifie sociable) désigne tout ce qui renvoie à la société, elle-même dérivée de *socius*, associé. La socialisation est un processus d'apprentissage qui permet à un individu, pendant l'enfance et l'adolescence, de s'adapter et de s'intégrer à son environnement social et de vivre en groupe. Ce processus nécessite l'acquisition et l'intériorisation des modèles culturels, des pratiques, des normes sociales, des codes symboliques, des règles de conduite et des valeurs de la société dans laquelle vit l'individu[130]. Ainsi, la resocialisation serait, par déduction, ce processus consistant à réinsérer dans la société toute personne qui en avait été exclue ou qui était en marge pendant un certain temps.

Pour Bertrand Homa Moussavou, se resocialiser signifie, en « termes clairs et simples, préparer le détenu à reprendre sa place dans la société[131] ». Pour ce faire, « il y a lieu de se demander comment, dans

---

[129] Clémence Vasseur, *op.cit*., 37.

[130] Dictionnaire Toupie, site web, http://www.toupie.org/Dictionnaire/Socialisation.htm.

[131] Bertrand Homa Moussavou, *op. cit*., 85.

ces conditions, la prison peut-elle mener ce travail de placement ? Il faut surtout craindre que le prisonnier ne soit traité 'dehors', à l'issue de sa peine, comme il est traité 'dedans', entre les murs[132] ». Malheureusement, la réalité gabonaise en est tout autre. Les prisons gabonaises ont du mal à accepter la resocialisation du détenu en entretenant une similitude entre sa considération à l'intérieur de la prison avec sa considération à l'extérieur. Au Gabon, le détenu est traité à l'intérieur des murs carcéraux de la même manière que l'ex-détenu est traité à l'extérieur. En prison, le détenu est exclu de la société par l'enfermement et à l'extérieur, après sa sortie, il est encore exclu par le rejet de la société. Ce comportement fait obstacle à toute possibilité de resocialisation.

En dehors des facteurs énoncés plus haut qui mettent en mal la resocialisation de l'ex-détenu, il convient d'ajouter que la resocialisation ne peut être effectuée sans la présence d'un personnel d'assistance, qualifié à cette fin, qui prépare le détenu avant la sortie, qui imagine et définit un cadre plus humain, moins intimidant, semi-libéral, propre à mettre le détenu en confiance dans un suivi et une considération mutuelle[133]. Celui qui a payé sa dette à la société en vendant cher sa liberté ne doit plus être mis en marge de cette société et il ne doit plus également traîner « derrière lui ce boulet plusieurs années après l'expiration de sa peine[134] ». Les prisons gabonaises ne peuvent continuellement être en marge des exigences de la resocialisation, car ce qui va dans le sens de la resocialisation va également dans celui de la réinsertion.

---

[132] *Ibid*.

[133] *Ibid*.

[134] Catherine Pauchet, *Les prisons de l'insécurité*, Les éditions ouvrières, Paris, 1982, 161, cité par Bertrand Homa Moussavou, *op. cit*., 72.

La difficile réinsertion de l'ex-détenu

La peine a cessé d'avoir uniquement la fonction expiatrice, elle doit chercher à répondre à la réinsertion sociale. Pour sa propre sécurité, la société ne peut se prévaloir que de cette nécessité de concilier l'objectif de punir avec la volonté de réinsérer socialement l'ex-détenu[135]. Cependant, force est de constater que pour résoudre ce paradoxe qui consiste à réinsérer une personne après l'avoir retirée de la société, rien n'est fait pour rapprocher autant que possible la vie en prison des conditions de vie à l'extérieur, c'est-à-dire établir un lien entre la société carcérale et la société civile. Le nœud du problème est là[136].

De ce qui précède, on déduit que la réinsertion sociale ne peut débuter sa course à l'extérieur, mais à l'intérieur même des murs de la prison. Comment vouloir réinsérer efficacement l'ex-détenu si à l'intérieur même des prisons aucun travail n'a été effectué dans ce sens ? Or l'administration pénitentiaire n'est assignée qu'à cette tâche de gérer la prison, « éviter qu'à l'intérieur ça ne déborde, mais pour le reste ce n'est pas son problème. Elle ne favorise pas vraiment la réinsertion[137] ». Si vous prenez un détenu de l'intérieur et vous le confrontez à la réalité de l'extérieur sans aucune préparation, il sera très difficile de le modifier subitement. Donc, le travail de réinsertion sera inefficace s'il commence à l'extérieur[138]. Selon Joël Troussier, « c'est une démarche qui doit être entreprise dès l'instruction ; mais à ce niveau rien n'est fait. [De plus], la réinsertion passe par la prise de conscience de son (détenu) acte, en prison, et cette dernière ne fait rien pour[139] » ; de surcroît, elle ne favorise même pas une éducation ni même une formation [utile] en son

---

[135] CNCDH, *Les droits de l'homme dans la prison*, volume 1, *op. cit*., cité par Kudzo PIE, *op. cit*., 310.
[136] *Ibid*.
[137] Clémence Vasseur, *op. cit*., 36.
[138] *Ibid*.
[139] *Ibid*.

sein, alors que ces dernières permettent d'accroître toute chance de réinsertion du détenu dans la société, une fois libéré.

Face à un tel échec, l'ex-détenu ne peut être confronté qu'à différentes difficultés qui mettent davantage en mal toute démarche de réinsertion, notamment celles autour de la procuration d'un revenu régulier, lui permettant de « joindre les deux bouts », sachant que le coût de la vie est très élevé pour un détenu à peine libéré. À ce cela s'ajoutent des difficultés d'ordre matériel, entre autres le logement, le loyer, sans oublier l'achat de vêtements, le transport, la santé, etc.[140]. Viennent s'ajouter les difficultés d'obtenir un emploi conditionné à la présentation d'un casier judiciaire vierge. Il est évident que lorsque le détenu présente son casier judiciaire – même si c'était pour une infraction bénigne –, l'employeur ne le recrute pas. On ne saurait que rappeler qu'« un casier judiciaire est un poids terrible, qui stigmatise des personnes pour toujours, […], se réinsérer [devient alors] un chemin de croix[141] ». Comme le témoignent si bien plusieurs anciens détenus, « Des gars avaient un emploi depuis quelques mois lorsque leur employeur a découvert leur casier judiciaire et les a virés. M. Mombourquette raconte : garder un travail convenable est difficile[142] » pour un ex-détenu. Ce témoignage n'est qu'un exemple parmi tant d'autres sur les effets négatifs, voire pervers d'un casier judiciaire entaché. Seuls les détenus mineurs bénéficient de cette largesse d'avoir un casier judiciaire vierge malgré les infractions commises, les peines prononcées à leur encontre, ou même leur passage en prison. Pour la société, cet acte de largesse envers les détenus mineurs est la preuve de la nécessité de resocialiser les détenus mineurs, en leur accordant une seconde chance. Mais qu'en est-il pour les détenus

---

[140] Bertrand Homa Moussavou, *op. cit*., 74-75.

[141] Cédric Thevenin, *Recommencer sa vie après 25 ans de prison*, Acadie Nouvelle Itée, Dossier exclusif du vendredi 11 octobre 2019.

[142] *Ibid*.

majeurs ? Ne doivent-ils pas également bénéficier de cette grâce, une seconde chance ou leur cas ne peut-il plus être réglé ? Doivent-ils être condamnés à n'être que de simples parias le restant de leur vie ?

De plus, « il est insensé de parler de réinsertion pour des personnes qui, pour une très grande majorité, n'ont jamais été insérées », ou qui, même bien qu'elles aient été insérées, ne savent pas comment faire face au monde extérieur, après tant de temps de cloisonnement entre quatre murs, sans l'aide d'une structure adéquate de réinsertion, notamment un foyer ou une association. Joël Troussier l'affirme si bien, « Sans l'aide des associations, vous êtes un homme mort ». C'est dire que les prisonniers, une fois libres, sont des hommes morts, surtout au Gabon où les structures de réinsertion sont inexistantes. De ce fait, le retour à la délinquance est la voie royale qui se présente à eux.

En Afrique, la fonction de réhabilitation de la prison est largement ignorée au profit de la fonction rétributrice qui entraîne un triste sort pour les détenus. Ces derniers se voient, une fois libérés, contraints de retomber dans leurs pratiques illégales. Les cas de récidive enregistrés dans les prisons sont révélateurs de la démission des gouvernements face à cette mission de réinsertion[143]. Pourtant, cette mission « n'est pas juste une question individuelle mais une question de société », plaide Mme Pellan. Elle dit : « La communauté est responsable de créer un environnement propice au retour des condamnés en son sein[144] ». Malheureusement, telle n'est pas la mission et la priorité de la société gabonaise. Pour cette raison, l'ex-détenu a tendance à replonger dans ses pratiques illégales.

---

[143] Kudzo Pie, *op. cit.*, 310.

[144] Cédric Thevenin, *op. cit.*

Bibliographie

Califano, Nina. 2021. *Sexualité incarcérée, Rapport à soi et rapport à l'autre dans l'enfermement*, L'Harmattan.

CNCDH, *Les droits de l'homme dans la prison*, volume 1, Paris, La Documentation française, 2007.

Gaillard, Arnaud. 2015. *Sexualité et prison, Désert affectif et désir sous contrainte*, Max Milo.

Jacquard, Albert. 1993. *Un monde sans prison*, Le Seuil.

Lesage De La Haye, Jacques. 2019. *L'abolition de la prison*, éditions Libertalia.

Pauchet, Catherine. 1982. *Les prisons de l'insécurité*, Les éditions ouvrières, Paris.

Sniady, Éric. 2016. *Entre quatre murs. Comment j'ai survécu trente ans dans l'enfer des prisons*, éditions City.

Thevenin, Cédric. *Recommencer sa vie après 25 ans de prison*, Acadie Nouvelle Itée, Dossier exclusif du vendredi 11 octobre 2019.

Vernier, Dominique. 2002. *Peines perdues, Faut-il supprimer les prisons ?*, Fayard.